



Naturalisation et extrait d'archive de naissance tardive en haiti

Par **EmelyneB**, le **03/12/2012** à **16:17**

Bonjour à tous ,

J'ai un problème concernant ma demande de naturalisation . Je suis haïtienne et je vis en Guyane française depuis l'âge de 3 ans . J'y ai effectué toute ma scolarité du CP au études supérieures. Aujourd'hui j'ai 24 ans et des projets plein la tête . Mais voilà , les démarches pour la naturalisation n'étant pas effectuées durant ma minorité , je suis donc toujours de nationalité haïtienne . Je possède un master 2 et mon souhait est de passer le concours de professeur des écoles , je travaille comme professeur contractuelle depuis 2 ans . Je suis parfaitement intégrée . Mais la préfecture refuse d'accepter ma demande de naturalisation (elle refuse d'enregistrer mon dossier), car ma naissance à été enregistrée tardivement en Haïti (c'est autorisé par la loi haïtienne) L'autorité haïtienne ne peut rien faire pour moi , les actes de naissances sont ainsi faits . La préfecture fait preuve de mauvaise foi , car l'acte est légalisé par l'embrassade de France en Haïti , et le consul d'Haïti en Guyane . De plus ce refus est spécifique à la préfecture de Guyane et n'est pas pratiqué en France hexagonale. J'ai une amie Surinamienne dont la naissance a été enregistrée tardivement aussi , elle est née en 1987 sa naissance a été enregistrée en 1993. On ne lui a pas demandé de justifier quoique ce soit. Je trouve ça injuste . Pendant ce temps je ne peux pas passer mon concours , je suis là attendre , attendre quoi? Je ne sais pas!! Si vous avez des conseils ou des cas similaires aidez moi SVP.